



MAIRIE DE BUSSY-ALBIEUX

10 Place de la Mairie - 42 260 BUSSY-ALBIEUX

Tél : 04 77 24 60 45

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

ARRONDISSEMENT DE MONTBRISON

CANTON DE BOEN

**ARRETE DU MAIRE N° A 2025-02-06
REGLEMENTATION PROVISoire DE LA CIRCULATION**

Vu le Code de la Route notamment ses articles R1 et R4,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2213-1 et 2213-2,

Vu la demande de la Société CECOIA – 7 Rue Jacquard – ZA du Bec – CS 70 004 – 42 501 LE CHAMBON FEUGEROLLES CEDEX représentée par Monsieur Richard VAZILLE,

Considérant que pour réaliser des travaux de réfection de toiture situé 81 Place des Promenades, il y a lieu de réglementer la circulation,

ARRETE

Article 1^{er} : La Société CECOIA est autorisée à effectuer les travaux désignés ci-dessus.

Article 2 : Ces travaux seront réalisés à compter du 13 Mars au 30 Mars 2025.

Article 3 : : Pendant cette période, un camion grue devrait être sur place deux journées sous réserve des intempéries.

Article 4 : Pour faciliter la circulation des véhicules et du car scolaire, les quatre places situées devant le « 81 Place des Promenades » seront interdites au stationnement.

En cas de besoin et afin de ne pas déranger le passage du car scolaire, la Société CECOIA s'engage à déplacer son camion pour faciliter le passage du véhicule.

Article 5 : Cette réglementation sera matérialisée par une signalisation appropriée. Celle-ci sera mise en place, entretenue et à la charge du demandeur.

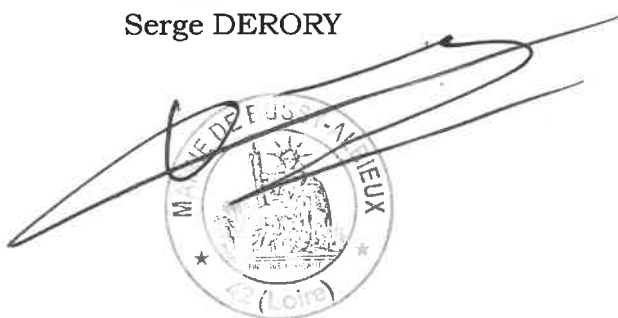
Article 6 : L'entreprise chargée des travaux sera entièrement responsable de tous les accidents qui pourraient être le fait de son chantier

Article 7 : Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur.

Article 8 : Tout recours contre le présent arrêté doit être formulé dans les deux mois à partir de la notification conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R421-7 du code de justice Administrative auprès du Tribunal administrative de Lyon ou par la voie du « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr

A Bussy-Albieux,
Le 24 Février 2025

Le Maire
Serge DERORY



Affichage fait numériquement le.....24 FEV. 2025.....